

## REGLEMENT DU CLUB ACTIONNAIRES DE SODEXO

### Objet

L'objet du Club Actionnaires de SODEXO (le « **Club** ») est de renforcer la relation entre SODEXO et ses actionnaires individuels en les tenant informés de l'actualité du groupe SODEXO et en leur proposant l'accès à certains services et avantages.

### Conditions d'adhésion

Toute personne physique française ou étrangère détenant au moins 1 action SODEXO, inscrite au porteur ou au nominatif, peut adhérer au Club. L'adhésion est gratuite.

Un justificatif de détention d'action SODEXO datant de moins de 3 mois (relevé de titres émis par un intermédiaire financier) est demandé aux actionnaires dont les actions sont inscrites au porteur. Les actionnaires au nominatif n'ont pas de justificatif à fournir.

L'adhésion au Club prend effet à compter de la date de réception de la confirmation d'adhésion envoyée par le Club et est valable pour une durée de douze mois, renouvelable par tacite reconduction pour des périodes successives de douze mois.

Tout membre du Club peut mettre fin à son adhésion en adressant un courriel à clubactionnaires@sodexo.com précisant son souhait de ne plus être membre du Club. SODEXO se réserve le droit de résilier à tout moment l'adhésion d'un membre au Club en cas de fausse déclaration, de non-respect des conditions d'adhésion ainsi qu'en cas d'utilisation de la qualité de membre du Club non conforme aux règles d'éthique et de loyauté du groupe SODEXO.

### Services et avantages offerts

SODEXO propose aux membres du Club :

- ✓ une rubrique dédiée sur le site « sodexo.com ».
- ✓ de l'information en direct via un abonnement aux divers communiqués financiers et opérationnels. Les informations ainsi transmises sont des informations publiques.
- ✓ la brochure de convocation à l'assemblée générale transmise par email à tous les membres du Club, quel que soit le mode de détention de leurs actions.
- ✓ des rencontres avec des équipes de SODEXO et l'accès à des offres privilégiées.

### Obligations des membres du Club

Les membres du Club ne sont en aucun cas des représentants des actionnaires individuels. Ils s'engagent à ne pas faire usage de leur qualité de membre du Club pour une finalité autre que celle du Club et notamment à ne pas se prévaloir de leur qualité de membre du Club dans le but d'obtenir tout avantage commercial et/ou financier autre que les services offerts dans le cadre du Club.

### Modification du règlement du Club

SODEXO se réserve le droit de modifier, à tout moment, le règlement du Club ainsi que les conditions d'exécution des services et des avantages offerts dans le cadre de l'adhésion au Club. Ces modifications seront portées à la connaissance des membres du Club dans la rubrique dédiée au Club (<https://www.sodexo.com/fr/finance/shareholders/shareholders-club-contact.html>) ou par tout autre moyen.